

MAIRIE de CHÂTILLON-en-MICHAILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 mars 2010

Convoqué le 15 mars 2010, le Conseil Municipal s'est réuni, le lundi 22 mars 2010 à 18 H 30 en Mairie de CHATILLON en MICHAILLE sous la présidence de M. Patrick PERREARD, Maire.

Etaient excusés : Mr Jean-Yves DEFFAUX a donné pouvoir à Mr Gilles MARCON jusqu'à 19 H 00 - Mr Emmanuel CABRERA a donné pouvoir à Mr Patrick PERREARD - Mr Jacques FESSLER a donné pouvoir à Mr Jean-Noël PITON.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Annick DUCROZET en qualité de secrétaire de séance. Il approuve le compte-rendu de la précédente réunion sans observation et sous la présidence de Monsieur le Maire, il poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

---0---

1. Comptes administratifs 2009

Madame Virginie PARENT et Monsieur Frédéric TOURNIER ne sont pas présents lors de l'examen des comptes administratifs et n'ont donc pas participé au vote.

A l'appui des informations transmises par la Trésorerie, et après présentation des comptes par Monsieur Gilles MARCON – 1^{er} Adjoint délégué aux Finances et président de séance pour cette question, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2009 qui font apparaître les excédents nets de clôture suivants :

Budget général :	418.195,44 Euros
Budget du service « Eau et Assainissement » :	116.508,57 Euros

2. Budgets Primitifs 2010

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et commente avec Monsieur Gilles MARCON les propositions de Budgets Primitifs 2010 et les programmes d'investissement élaborés par la Commission des Finances élargie lors de la réunion du 8 mars 2010.

Budget Général de la Commune

Ils commentent tout d'abord l'état de notification des bases d'imposition 2010 des trois taxes directes locales qui font apparaître un produit fiscal attendu à taux constant de 628.907 Euros. Ils informent également des nouvelles dispositions relatives au remplacement de la taxe professionnelle qui a évolué sous la forme d'une compensation-relais qui s'élève cette année à la somme de 543.629 Euros. Jugeant les nouvelles recettes fiscales suffisantes, et conformément à la proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes indiquées ci-dessous :

○ Taxe d'Habitation	7,73 %
○ Foncier Bâti	10,86 %
○ Foncier Non Bâti	34,76 %

2.1 Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2.916.994,44 Euros, avec un autofinancement de la section d'investissement pour un montant de 1.042.691,44 Euros, soit 35,75 % des dépenses de fonctionnement.

2.2 Investissement

Ils développent ensuite les programmes d'investissement envisagés pour l'année 2010 après examen des propositions des Commissions communales. Compte tenu des crédits de report et des inscriptions nouvelles, la Commission des Finances propose de retenir les investissements suivants :

OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	Montant des crédits votés
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme	40 184.79 €
Travaux d'éclairage public	101 048.00 €
Reprise de concessions dans les cimetières communaux	22 354.00 €
Acquisitions de terrains et bâtiments divers	54 520.72 €
<u>Acquisition de matériels</u>	
Guirlandes de Noël	6 000.00 €
Achat de panneaux routiers	5 000.00 €
Matériels scolaires	4 224.85 €
Mobilier de bureau	4 690.09 €
Achat de logiciel	2 500.00 €
Matériels pour le service technique	51 650.00 €
Acquisition de véhicules pour le service technique	80 087.20 €
Equipement salle associative	1 500.00 €
Matériel bibliothèque	1 600.00 €
TOTAL	157 252.14 €
<u>Travaux de bâtiments</u>	
Réparation du four banal d'Ochiaz	24 835.00 €
Fin de paiement des travaux du groupe scolaire de Vouvray et création d'un local de rangement pour le matériel scolaire	25 421.26 €
Remplacement du sol d'une salle de l'ancienne école de Vouvray	7 000.22 €
Salle de sports des Etournelles	480 255.00 €
Rénovation de l'aire de jeux de l'école maternelle de Châtillon	10 000.00 €
Aménagement de la Mairie	270 000.00 €
Restructuration du groupe scolaire	705 876.86 €
Travaux divers à la salle polyvalente des Etournelles	44 340.63 €
TOTAL	1 567 728.97 €
<u>Aménagement de terrains</u>	
Provision pour travaux stade du Nièvre	50 000.00 €
<u>Travaux de voirie</u>	
Financement des carrefours giratoires de Pierre Blanche et de la gendarmerie	104 515.00 €
Fin des travaux du cheminement piétonnier de la Queuille	29 876.08 €
Reprise carrefour chemin d'Ardon	6 257.47 €
Réparation du mur de soutènement rue St Joseph	10 050.00 €
Travaux annuels de voirie	50 000.00 €
Travaux de sécurisation chemin des Gorges	15 000.00 €
Sécurisation de l'entrée du village d'Ochiaz	15 000.00 €
Provision pour travaux de rénovation de la voirie à Ochiaz	50 000.00 €
TOTAL	280 698.55 €

<u>Travaux réseaux humides</u>	
Remplacement de poteaux incendie	10 000.00 €
Travaux d'eaux pluviales	41 711.97 €
TOTAL	51 711.97 €

La Commission des Finances propose également :

- ✓ La reconduction de l'emprunt de 330.000 Euros pour financer ce programme d'investissement.
- ✓ Une inscription de 250.000 Euros pour le remboursement du capital des emprunts en cours.
- ✓ Une inscription de 100.000 Euros en dépenses imprévues.

Compte tenu des éléments énoncés, la section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 2.675.499.13 Euros. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget général de la Commune présenté.

Budget du service
« Eau et Assainissement »

Monsieur le Maire et Monsieur Gilles MARCON commentent ensuite la proposition de budget Primitif 2010 concernant le service « Eau et Assainissement ». Il précise que la Commission n'a pas prévu une augmentation des parts communales de l'eau et de l'assainissement. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- ✓ 264.508.57 Euros pour la section d'exploitation
- ✓ 551.983.88 Euros pour la section d'investissement

L'autofinancement dégagé en section d'exploitation permet de financer la section d'investissement pour un montant de 138.509,35 Euros. Ils expliquent les crédits d'un montant de 468.883,88 Euros inscrits en travaux de réseaux pour permettre de réaliser les opérations suivantes :

- Mise en place d'un système de comptage des effluents en provenance des villages d'Ochiaz et de Vouvray à destination de la station d'épuration de Bellegarde.
- Mise en place d'un système d'auto-surveillance de la station d'épuration de Châtillon.
- Travaux de protection des réservoirs de la Commune.

- Renforcement de la canalisation d'eau potable des Etronchets.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget du service « Eau et Assainissement » 2010 de la Commune.

3. Evolution et adaptation des statuts de la CCPB

Monsieur le Maire explique que le Conseil de Communauté de Communes du Pays Bellegardien a décidé de procéder lors de sa dernière séance du 4 février 2010, à une adaptation et évolution des statuts communautaires.

Ces aménagements portent sur :

- ✓ L'adjonction dans les compétences de développement et aménagement touristique de « nouveaux sites de caractère » à considérer comme d'intérêt communautaire.
- ✓ Sur un complément des formulations des compétences des services à la population en matière de transport.
- ✓ De nouvelles liaisons, ainsi que d'interventions avec les autres Groupements de Communes dont en particulier la participation à l'opération d'installation de la Maison d'Accès au Droit de Nantua.
- ✓ La mise à jour des populations de la Communauté de Communes au vu du dernier recensement de la population en vigueur au 1er janvier 2010
- ✓ Un « toilettage » du texte à la demande des services de la Préfecture après l'examen des derniers statuts approuvés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien.

4. Convention de mandat pour la réalisation de travaux d'éclairage public

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de l'Ain pour le projet d'éclairage de la route de La Plaine aux abords du carrefour giratoire de Pierre Blanche. Ces travaux laisseraient une dépense de 7.392,38 Euros à la charge de la Commune de Châtillon-en-Michaille sur un coût total de 11.000 Euros.

5. Prévision de la vente de bois pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme de la vente de bois 2010 proposé par l'Office National des Forêts de l'Ain.

Parcelles	Volume estimé en m ³	Destination
3	520	Bois façonnés
20	440	Bois sur pied
24	280	Bois sur pied

6. Bilan des acquisitions foncières de l'année 2009

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune durant l'année 2009.

7. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles.

Le Conseil Municipal fixe à la somme de 1 017,69 Euros par élève, le montant de la participation financière à réclamer aux Communes de résidence des enfants accueillis dans les établissements scolaires de Châtillon-en-Michaille pour l'année scolaire 2009/2010.

8. Personnel communal

8.1 Modification du tableau des emplois permanents :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des emplois permanents de la Commune à la suite de la demande d'un agent titulaire du grade d'Adjoint Technique 2ème Classe, qui sollicite la réduction de son temps de travail à compter du 1^{er} avril 2010.

8.2 Modification de la périodicité de versement de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfectures :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité moins quatre abstentions (Monsieur Gilles MARCON – Mesdames Maria PONCET – Isabelle DURQUET – Monsieur Christian PORTIER) les nouvelles périodicités de versement d'une indemnité servie aux agents du service administratif à compter du 1^{er} avril 2010, à la suite de la demande de l'un d'eux qui souhaite un versement d'acompte mensuel au lieu d'un versement en deux parties semestriellement.

9. Liste des marchés publics passés en 2009.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des marchés publics passés en 2009 dont le montant était supérieur ou égal 4.000 Euros.

10. Compte rendu des délégations du Maire

Le Conseil Municipal entend du Maire le compte-rendu de l'exercice de ses délégations qui lui ont été consenties et au moyen duquel il a signé au nom de la Commune :

- ✚ Le 5 février 2010 : La convention à intervenir avec Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain pour l'installation sur le domaine public d'une armoire NRO rue du Bac à 01200 Châtillon-en-Michaille.
- ✚ Le 9 février 2010 : La désignation de Maître Lionel ROCHE avocat associé au Barreau de Lyon et au sein de la Société d'avocats AKLEA, 29 rue de Bonnel, 69442 LYON CEDEX 03, en qualité de conseil pour représenter les intérêts de la Commune dans le cadre du recours à déposer devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), à l'encontre de la décision de la CDAC de refuser la demande d'autorisation présentée par la Sarl « Bellegarde Village des Alpes » en vue de l'exploitation d'un ensemble commercial de vente d'articles de marques à prix minorés à Châtillon-en-Michaille, dans la Zone d'Activité Economique Intercommunale de Vouvray.
- ✚ Le 11 mars 2010 : La mise à disposition à titre précaire au profit de la SARL GERARD GERMAIN à compter du 15 mars 2010 et jusqu'au 30 avril 2010, d'un local communal à usage d'entrepôt, situé dans les anciens

garages du service technique communal des Etournelles, moyennant une redevance mensuelle de 500.00 €.

11. Questions diverses

Le Conseil Municipal entend Madame Virginie PARENT sur le déroulement de la consultation engagée pour la création du centre de loisirs à Châtillon. Elle précise que deux associations seulement ont répondu à la demande de la commune. Elle informe sommairement du dépouillement des offres de chacun des candidats et de l'entretien avec ces derniers prévu en présence d'un représentant de la CAF le mercredi 24 mars 2010 pour préciser certains détails financiers et d'organisation du service. Elle indique également que cette question sera débattue lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal pour valider le candidat retenu.

Monsieur le Maire félicite le Triangle Economique de Châtillon pour le succès rencontré lors de l'organisation à la salle polyvalente des Etournelles les 20 et 21 mars 2010.

A CHATILLON en MICHAILLE, le 2 avril 2010

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,